



LANCEMENT DU NOUVEAU SERVEUR DE RESULTATS PAR **CEDIBIO-Unilabs**

Informations complémentaires à l'attention des infirmiers, infirmières libérales :

Le laboratoire CEDIBIO-Unilabs met tout en œuvre pour fournir à ses patients un accès **simple, pratique, respectueux de l'environnement** et sécurisé à leurs résultats.

Nous avons le plaisir de vous annoncer **le lancement de notre nouveau serveur de résultats**, qui permet au patient d'accéder à ses résultats dès qu'ils sont disponibles via une connexion internet. Il permet aussi de faire l'économie du papier et des envois postaux et contribue ainsi à la préservation de notre planète.

Le serveur de résultat sera accessible à partir du 18 septembre 2018 depuis notre site internet <http://www.unilabs-cedibio.fr> sur lequel vous retrouvez habituellement toutes les informations nécessaires à la prise en charge des patients pour les prélèvements. A partir de cette date ce site sera enrichi de nombreuses améliorations :

- La première fois, le patient reçoit **un SMS le prévenant dès que ses résultats sont validés** par un Biologiste médical pour obtenir son identifiant.
- **Un identifiant unique** est attribué au patient, quel que soit le site qui réceptionne les tubes.
- **L'inscription et la réinitialisation de son mot de passe** se fait en ligne via sa boîte email.
- **Les connexions sont sécurisées** et conformes au RGPD (Règlement général sur la protection des données) ainsi qu'aux règles de gestion des données de santé informatisées.



+ Rapide



+ Écologique

Pour que le patient puisse accéder à ses résultats par internet, c'est très simple :

- **Cochez** sur la « Fiche d'identification du patient » incluse dans la boîte de prélèvement rubrique Diffusion des Résultats la case « **Par internet (Hexalis patient)** ».
- **Cochez** la phrase suivante « **accepte de recevoir des informations du laboratoire CEDIBIO-Unilabs par SMS et la mise en ligne de mes résultats sur le serveur sécurisé du laboratoire** ».
- **Faites signer** le consentement directement sur la FIP et Cette signature est nécessaire uniquement la première fois que le patient demande ses résultats par internet.
- **Indiquez le numéro de téléphone portable** du patient sur la FIP la première fois afin que nous puissions lui envoyer le SMS contenant les identifiants de connexion.
- **Laissez-lui la fiche d'information intitulé : « comment créer votre compte personnel pour obtenir vos résultats d'analyses par internet. »** afin qu'il puisse créer son compte